

Atelier pour la révision du PNUAD 2012 -2016 pour son adaptation aux nouvelles priorités du Sénégal, notamment du PAP du PSE 2014-2018

**DOCUMENT DE PROPOSITIONS POUR LA
REVISION DU PNUAD 2012 -2016**

Document réalisé par le consultant : Dr Rosnert Ludovic ALISSOUTIN

Décembre 2015.

Sommaire

I.	RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION	3
II.	PRINCIPALES REFERENCES POUR LA REVISION DU PNUAD	4
2.1.	<i>Le PAP DU PSE</i>	5
2.2.	<i>Les recommandations des mécanismes des droits de l'homme</i>	6
2.3.	<i>Les leçons tirées des pays engagés dans le DaO</i>	6
2.4.	<i>Le QCPR et les SOP</i>	7
2.5.	<i>Les ODD</i>	7
2.6.	<i>Les leçons et recommandations de la revue à mi parcours</i>	9
2.7.	<i>Les changements intervenus dans les agences au regard du PSE</i>	9
2.8.	<i>Les principes de planification</i>	10
2.9.	<i>Les avantages comparatifs du SNU</i>	10
III.	REPERES METHODOLOGIQUES DE LA REVISION DU PNUAD	11
3.1.	<i>Approche participative</i>	11
3.2.	<i>Approche constructive et corrective</i>	11
3.3.	<i>Approche formative</i>	11
3.4.	<i>Spécialisation et réalisme</i>	11
V.	PROPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNUAD REVISE	31
5.1.	<i>Pilotage du PNUAD</i>	31
5.2.	<i>Coordination</i>	31
5.3.	<i>Modalités de mise en œuvre</i>	31
5.4.	<i>Communication</i>	32
5.5.	<i>Suivi-évaluation</i>	32

I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

L'ambition du PNUAD est d'apporter un appui de qualité à la partie nationale. Mais, un certain nombre de changements d'orientations et de nouvelles thématiques ont émergé depuis son élaboration. En effet, des thématiques émergentes sont apparues et avec elles d'autres priorités. En effet, les ajustements apportés au DPES (référence initiale de l'actuel PNUAD) en 2013, devenu SNDES et ensuite l'élaboration du PSE en 2014 ont fait émerger de nouvelles orientations thématiques qui doivent être prises en charge dans le cadre de la mise en œuvre des programmes en cours du SNU. Ainsi, le Gouvernement du Sénégal a fait la demande de prolongation de deux (2) ans du PNUAD (2012-2016) pour couvrir la période 2017-2018 et mieux s'aligner au Plan d'Actions Prioritaires du PSE (2014-2018).

L'objectif global de cet exercice de mise en cohérence et d'alignement temporel est de procéder aux ajustements nécessaires du PNUAD 2012-2016, en cours de mise en œuvre, notamment au niveau de la matrice des résultats (Effets et Extrants) aux regards des nouveaux défis, notamment du Plan d'Actions Prioritaires du PSE (2014-2018).

Plus spécifiquement il s'agit :

- De passer en revue les piliers, les Effets et Extrants du PNUAD 2012-2016 pour ainsi mesurer le niveau d'alignement avec le nouveau cadre de référence du Sénégal, le Plan Sénégal Emergent ;
- D'examiner les matrices de résultats, notamment au niveau des interventions retenues du PNUAD 2012-2016, afin de mesurer le degré de cohérence avec le Plan d'Actions Prioritaires (2014-2018) ;
- Recenser les thématiques émergentes, à travers les recommandations et conclusions de la revue à mi-parcours du PNUAD, réalisée en 2015 afin d'ajuster et de réorienter la contribution commune des agences du SNU, suivant leur avantage comparatif respectif et la disponibilité des fonds ;
- D'examiner l'ensemble des Programmes Conjointes retenus dans le PNUAD 2012-2016, quant à leur pertinence, leur mode de fonctionnement, les domaines couverts, leur capacité à renforcer la dynamique conjointe, afin d'y apporter les ajustements nécessaires pour répondre aux attentes du DaO.
- D'évaluer les opportunités et les stratégies de mobilisation de fonds additionnels auprès de partenaires pour combler le gap de financement ;
- De proposer des mesures pour améliorer les mécanismes et la stratégie de communication autour du PNUAD, en vue de son appropriation au plus haut niveau et par les bénéficiaires ;
- Trouver les meilleurs mécanismes de gestion et de coordination internes (Comité des Programmes, Groupe Suivi et Evaluation, groupes thématiques, OMT) pour la mise en œuvre efficace du PNUAD ;

- D'expérimenter l'application effective de certains principes et outils du DaO et du SOP au cours de la mise en œuvre des programmes conjoints et des opérations financières et administratives. en vue de la mise à l'échelle lors du nouvel UNDAF.

II. PRINCIPALES REFERENCES POUR LA REVISION DU PNUAD

Le PNUAD 2012 - 2016 décline 3 axes de coopération pertinents pour les 5 prochaines années, cristallisant des interventions ciblées au profit des détenteurs de droits (populations, particulièrement les plus vulnérables) et des débiteurs d'obligations (gouvernement, institutions publiques, autorités locales - administratives, traditionnelles et religieuses - et Société Civile.

L'axe 1 intitulé **Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural** vise l'augmentation des revenus des producteurs et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

L'axe 2 relatif à **Amélioration de l'accès équitable des populations (hommes et femmes) aux droits et aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable** a ciblé comme effets : l'éducation de base et une formation de qualité au profit des enfants, des adolescents et des adultes et particulièrement des groupes les plus vulnérables, la mise à disposition d'un paquet complet de santé de qualité au profit des mères et enfants, la protection sociale adéquate des groupes vulnérables, la protection contre les violences, abus et exploitations des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes), la mise en place d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant l'accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable.

L'axe 3 centré sur le **Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable** vise l'accroissement des capacités des institutions nationales (centrales, territoriales et locales) pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux.

Une révision s'adosse toujours à des objectifs et références. Pour la révision du PNUAD 2012-2016 en vue d'un meilleur alignement technique et temporel, la boussole est le PAP du PSE. Mais il convient d'y adjoindre d'autres références non négligeables comme les recommandations des organes des traités, le QCPR et les SOP, les ODD, les recommandations de la dernière revue, les changements déjà intervenus au sein des programmes des agences en vue d'un meilleur alignement au PSE, les principes de planification et les avantages comparatifs du SNU.

2.1. Le PAP DU PSE

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise à mettre en place d'ici à 2035, un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée et d'emploi. Pour l'étape intermédiaire de 2018, la stratégie, est déclinée autour de trois axes stratégiques : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ; et (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Aussi, l'opérationnalisation de la Stratégie exige la mise en place d'un ensemble de réformes pour accélérer le processus de transformation structurelle susceptible d'accélérer le décollage économique.

La répartition par axe stratégique du PSE permet de constater que :

- **la transformation structurelle de l'économie et la croissance** concentrent **66,3%** du financement du PAP et s'appuient sur les (i) infrastructures et services des transports et de l'énergie, (ii) le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de l'industrie agroalimentaire, (iii) le développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction, (iv) le développement des ressources minières et des fertilisants et (v) le positionnement de Dakar en hub logistique industriel régional et hub multiservices et touristique ;
- **Le capital humain, la protection sociale et le développement durable** bénéficient de **26%** du financement du PAP qui sont destinés à la satisfaction des besoins sociaux des populations portant essentiellement sur (i) l'éducation de qualité et le développement des compétences et qualifications, (ii) l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que le renforcement de la nutrition (iii) la protection sociale et la solidarité avec les groupes vulnérables, (iv) l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie, (v) la prévention et la gestion des risques et catastrophes, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et au développement durable ;
- **La gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité** reçoivent **7,5%** du financement du PAP pour assurer (i) la consolidation de la paix et de la sécurité, (ii) la promotion des principes fondamentaux de l'État de droit, des droits humains et de la justice (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, (iv) la réforme de l'État et le renforcement de l'Administration publique, (v) l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation et (vi) la gouvernance stratégique, économique et financière.

Il est apparu que le PNUAD est globalement aligné au PSE. Toutefois, certaines questions présentant une nouveauté soit dans leur contenu, soit dans leur formulation ne sont pas expressément prises en charge dans le PNUAD. On les retrouve dans le Pilier 1 (Infrastructures, énergie) et dans le pilier 3 (Paix et

sécurité). Mais correspondent-elles aux mandats et avantages comparatifs des agences ?

2.2. Les recommandations des mécanismes des droits de l'homme

Le Sénégal a pris des engagements internationaux qu'il se doit de respecter. Les efforts fournis dans ce sens sont mesurés à travers l'Examen Périodique Universel et les recommandations des organes des traités. Une planification respectueuse des engagements internationaux doit donc partir de ces recommandations.

Globalement, ces recommandations consistent à renforcer la lutte contre la traite des personnes, à promouvoir une plus grande effectivité des droits spécifiques notamment les droits de l'enfant, des personnes et situation de handicap et des femmes, renforcer les droits civils et politiques, renforcer l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels.

Le Sénégal élabore un plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations qui ne peuvent être ignorés par cet exercice de planification stratégique dans le cadre de l'approche « droits humains ».

2.3. Les leçons tirées des pays engagés dans le DaO

Conscient des contraintes liées à la multiplicité de ses entités et du défi que constitue leur coordination, le Système des Nations Unies a entrepris au niveau mondial un processus novateur illustré par l'adage « Delivering As One » (DaO) ou « Unis dans l'Action ». Cette réforme vise à consolider les synergies programmatiques et opérationnelles, à renforcer les impacts et les résultats de l'action de coopération du Système des Nations Unies et à faire un usage optimal des ressources des Nations Unies.

Même si on ne peut affirmer de façon péremptoire que le DaO a pu accroître les résultats de développement dans les pays qui l'ont appliqué, on n'y a observé une amélioration significative de la manière de travailler.

Grâce à un exercice de division du travail, le programme unique a permis à chaque Agence de prendre le lead au nom du SNU dans le domaine dans lequel elle dispose d'une véritable valeur ajoutée. Les Agences se concentrent ainsi dans les domaines où elles disposent d'avantages comparatifs, ce qui devrait permettre au système des Nations Unies d'éviter les duplications et de gagner en efficacité.

La mise en œuvre du DaO aurait eu un impact sur la réduction des coûts de l'intervention du SNU. Les gains financiers les plus importants ont été réalisés grâce à une programmation plus rationnelle et conjointe et une mise en commun de certains services opérationnels. C'est donc en augmentant le volume financier consacré aux programmes conjoints, en diminuant le nombre de petits projets et en mettant le maximum de services opérationnels en commun que de véritables gains ont pu être réalisés.

Le DaO favorise l'appropriation nationale. Beaucoup de Gouvernements de paix appuyés par le SNU manifestent le souhait de faciliter un suivi-évaluation des interventions du SNU rendu complexe aux yeux de la partie nationale par la

multiplicité des Agences dans le pays. La lisibilité des interventions du SNU était limitée par de multiples projets et programmes, ce qui limite l'appropriation nationale. Le DaO a permis aux Gouvernements des pays concernés une plus grande maîtrise des processus de développement des Nations Unies et ainsi une meilleure appropriation des interventions de développement menées par les Agences du SNU.

Au sortir de l'évaluation des expériences vécues par les pays pilotes et les self starters, il est que des gains potentiels qualitatifs et financiers pourront être réalisés grâce à l'opérationnalisation de la réforme du Système des Nations Unies. Mais exige des investissements initiaux en termes d'abandon des attitudes conservatrices (défense des drapeaux respectifs des agences), de renforcement des capacités du staff et d'expression d'un leadership fort du gouvernement.

2.4. Le QCPR et les SOP

En janvier 2013, la Résolution 67/226 du 22 janvier 2013 (QCPR) l'Assemblée Générale des Nations Unies constate « que les progrès accomplis et l'expérience acquise dans la mise en œuvre expérimentale de l'initiative « Delivering as One » par les pays pilotes contribuent beaucoup au renforcement de la cohérence, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du système des Nations Unies pour le développement dans ces pays. » A travers cette Résolution, les Etats Membres de l'ONU signalent l'importance qu'ils accordent aux efforts que doit faire le SNU pour améliorer la cohérence de ses interventions au niveau pays.

En Juin et Août 2013, l'UNDG approuve les procédures opérationnelles standards du « Delivering As One » (SOP), y compris un plan d'action.

Les nations unies recommandent le dépérissement progressif des programmes pays des agences au profit d'une dynamique de travail conjoint. Le DaO n'implique pas que les Agences se regroupent en une seule entité mais plutôt qu'elles se répartissent les domaines d'intervention de façon complémentaire et rationnelle, de sorte que chaque Agence soit en charge des Résultats de l'UNDAF pour lesquels elle est la plus performante (avantages comparatifs).

2.5. Les ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) constituent une nouvelle série d'objectifs, cibles et indicateurs universels sur lesquels les États membres de l'ONU devraient fonder leurs programmes et politiques dans les 15 années à venir. Les 17 ODD entreront en vigueur au début du mois de janvier 2016 et s'appliqueront à tous les pays, en développement et développés.

Les 17 objectifs mondiaux pour réaliser 3 accomplissements ambitieux au cours des 15 prochaines années :

- mettre fin à l'extrême pauvreté ;
- lutter contre les inégalités et l'injustice ;
- régler le problème du changement climatique.

Les 17 ODD sont les suivants :

1. Éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Accès à la santé : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
5. Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
8. Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Innovation et infrastructures : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduction des inégalités : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables
12. Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Justice et paix : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Partenariats pour les objectifs mondiaux : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Les pays promettent aussi de lutter contre le changement climatique. Tous les objectifs intègrent la protection de l'environnement.

Les ODD constituent une base de planification pour les pays engagés. Le PSE, qui a été adopté avant les ODD, devrait aussi être aligné à ce paquet d'engagements.

2.6. Les leçons et recommandations de la revue à mi parcours

Au titre des constats généraux, la revue a relevé : des progrès appréciables dans tous les domaines de coopération, la forte concentration des interventions et des résultats dans les secteurs sociaux, une dynamique de l'action conjointe résolument enclenchée avec la signature des programmes conjoints, un suivi - évaluation problématique, des groupes thématiques à redynamiser, une planification des interventions à améliorer, des attentes du gouvernement pas encore totalement satisfaites du point de vue de la méthode de travail.

Il s'est agi, à mi parcours, de mitiger les faiblesses du PNUAD (insuffisances notées dans le suivi-évaluation, faiblesse de la communication autour du PNUAD, insuffisances dans la synergie des agences) et de consolider les points forts (alignement aux priorités nationales, effort de maîtrise de l'existant en appui à la prise de décisions, appui décisif à l'élaboration de documents de référence, interventions ciblées aux niveaux stratégique et opérationnel).

Dans le même sillage, au SNU, il est recommandé de déclencher dès à présent l'élaboration du prochain PNUAD dans le cadre du DaO, d'annualiser le PNUAD, d'impliquer les agents de la partie nationale dans les groupes thématiques, de corriger en urgence les dysfonctionnements du suivi-évaluation, de mieux formaliser et prioriser le travail des points focaux PNUAD. A la partie nationale, il est recommandé de déclencher le DaO par une lettre officielle, de mieux s'approprier le PNUAD et exercer un leadership plus fort pour sa mise en œuvre, de mieux veiller à la qualité des agents désignés dans les différentes instances de mise en œuvre et de suivi du PNUAD.

Ces leçons et recommandations récentes ne peuvent être ignorées dans le cadre d'un processus de révision du PNUAD.

2.7. Les changements intervenus dans les agences au regard du PSE

Certaines agences ont déjà pris les devants en révisant leur programme de coopération ou en élaborant de nouveaux programmes pour être mieux alignés au PSE. C'est le cas notamment de l'ONUDI avec le nouveau Programme de Partenariat Pays qui vise à apporter un appui substantiel au projet d'industrialisation du PSE. L'UNICEF a aussi élaboré un nouveau plan stratégique adossé aux priorités du PSE et aux ODD.

Ces initiatives anticipatives devraient être intégrées au PNUAD révisé dont ces agences sont les principales actrices de mise en œuvre.

2.8. Les principes de planification

La révision du Plan-Cadre, à l'image de son élaboration, doit être réalisée sur la base des cinq principes de programmation que sont le genre, les droits humains, la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités, le développement durable.

2.9. Les avantages comparatifs du SNU

Les agences du SNU au Sénégal ont analysé individuellement et collectivement leurs forces et faiblesses et examiné de manière très critique, les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Les résultats de ces analyses ont été partagés avec les partenaires nationaux et internationaux, au cours des différentes revues et ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

Compte tenu de sa neutralité et de sa crédibilité, de son mandat en matière de promotion des Droits Humains, son expérience et de son réseau d'expertise, de son capital connaissance/information en matière de développement durable et de sa forte concentration dans les secteurs sociaux, le SNU au Sénégal dispose des avantages comparatifs pour :

- L'appui conseil sur les questions stratégiques de développement, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques/stratégies du développement ;
- Les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariat pour le développement durable ;
- Le développement de stratégies et d'initiatives conjointes d'accélération de l'atteinte des OMD/ODD tant au niveau national que local ;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de prise en compte effective du genre et droits humains, de la GAR et de l'environnement durable comme base de la programmation et de la budgétisation ;
- La promotion de la gouvernance démocratique et locale dans les institutions publiques, la société civile et les communautés.

Le SNU ne peut pas tout faire. Il doit apporter un appui sélectif sur la base de ses avantages comparatifs.

III. REPERES METHODOLOGIQUES DE LA REVISION DU PNUAD

La révision du PNUAD devrait être encadrée par les principes suivants.

3.1. Approche participative

La révision du PNUAD est comprise ici comme un processus participatif associant l'ensemble des parties prenantes : Gouvernement, agences du SNU, PTF, Société civile.

3.2. Approche constructive et corrective

Au-delà de l'alignement PNUD/PSE, l'élaboration du PNUAD révisé doit servir d'occasion pour apporter des solutions durables aux défis soulevées par les revues précédentes :

- travail conjoint lié au fonctionnement des groupes thématiques ;
- meilleure implication de la partie nationale dans la mise en œuvre du PNUAD ;
- suivi évaluation conjoint (collecte permanente des données de suivi et rapportage) ;
- communication plus dynamique et plus large autour des objectifs et réalisations du PNUAD ;
- Célérité dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets conjoints.

3.3. Approche formative

L'élaboration du PNUAD révisé doit aussi servir d'occasion pour apprendre et expérimenter progressivement les principes de l'approche DaO, notamment en ce qui concerne le one program et le one voice.

3.4. Spécialisation et réalisme

La révision du PNUAD devrait être guidée par l'idée que les agences devraient davantage se concentrer sur le mandat, leurs avantages comparatifs pour apporter une contribution substantielle et pointue dans la chaîne des résultats du PNUAD. Compte tenu de la difficulté récurrente pour mobiliser des ressources à la hauteur des ambitions, le SNU devrait faire preuve de réalisme et éviter d'embrasser trop de domaines (problème du PNUAD actuel).

IV. PROPOSITIONS DE REVISION DE LA MATRICE DU PNUAD

En bleu : révisions (modifications et apports)

En rouge : proposition de suppression

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement (économique du monde rural) économique et industriel Axe stratégique 1 du PSE : Transformation structurelle de l'économie et croissance OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5 Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes					
Effet 1 D'ici 2016, dans les zones d'interventions, (les producteurs augmentent leurs revenus en utilisant de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée) les initiatives de développement agricole et industrielle génératrices d'emploi sont boostées et procurent des revenus aux populations (hommes/femmes) Agences SNU Contributives FAO, FIDA, PAM, PNUD, ONUDI PNUE, FENU, ONU Femmes, BIT	- % augmentation des revenus en moyenne désagrége genre/par zone - Taux d'accès des ménages en général et ceux dirigés par des femmes en particulier, MPME et PMI à l'énergie alternative et renouvelable - Taux de croissance du crédit alloué - Qualité des services offerts par les SFD et la CNCAS - Taux de remboursement (H/F) - Taux d'accès au crédit désagrége par sexe et âge - Taux d'accroissement des MPE/PME - Taux de mortalité des entreprises selon le sexe et l'âge - Taux d'accroissement des chiffres d'Affaires selon le sexe	• Enquête dans les zones d'intervention • Enquête ANSD/DPEE • Etudes CEPD/SCA • Enquête dans les zones d'intervention • Etudes SCA/CEPOD • Enquête PAFA, USAID, DHORT, DIREL, ARM, CSA • Enquête dans les zones d'intervention • Enquête dans les zones d'intervention • Enquête dans les zones d'intervention	Risques - Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières) - Crises économiques et sociales - Changement climatique, Catastrophes naturelles Hypothèses - Environnement des affaires assainies - Document de Politique Sectorielle des PME mis en œuvre	Gouvernement du Sénégal : • Assure la promotion des opportunités de développement local • Consolide ses stratégies en faveur de la promotion du monde rural • Veille à l'adoption de politiques de redistribution plus efficaces par des politiques de croissance pro-pauvres, créatrices de revenus et générateurs d'emploi • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées Acteurs non étatiques • Participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au	3 519 368 USD
Extrant 1.1 Des réseaux de producteurs sont mis en place et opérationnels notamment dans les filières du riz et du mil.	-Nombre de chaines de valeurs renforcées (riz, mil, produits laitiers et produits horticoles ...) en tenant compte des filières dominées par les hommes et par les femmes	• Rapports d'activités DHORT, DIREL, ARM, CSA,			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	-Nombre d'acteurs et d'actrices dont les chaînes de valeur sont renforcées			suivi des politiques pros pauvres	
Extrant 1.2 La capacité des structures publiques en matière d'offre de service énergétique alternative et renouvelable est améliorée	Proportion de structures publiques ciblées disposant des capacités pour l'offre de service énergétique. Baseline à déterminer Cible : Au moins 20% baseline	- Rapports des activités de : ASER, ANSD, DPEE, DPME - Rapports de Programmes		- Autres partenaires multi et bilatéraux - Fournissent l'assistance technique et financière	
Extrant 1.3 Les structures en charge de la microfinance ont les capacités pour définir et mettre en œuvre des systèmes de financement adaptés au niveau local au profit des hommes et des femmes	- Proportion de structures de Microfinances ciblées qui sont capacitatives en financement adapté.	- Direction de la Réglementation (MEF), SFD, CNCAS, FNPI, la BRS, la DPEM Union des CCIAD, FPE, Union des chambres de métiers - Rapports de Programmes			
Extrant 1.4 Les mécanismes pour le développement des PME/PMI sont augmentées et renforcées	% de mécanismes mis en place fonctionnel - Baseline : 0 - Cible au moins 50%	Rapports des activités de : DPME, SCA, APIX, DPEE, BIT, BNSTP, Bureau de Mise en à Niveau, ADEPME, UCCIAD, UCM			
Extrant 1.5 : Les capacités des pouvoirs publics pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'industrialisation sont renforcées et les initiatives appuyées	-				
Extrant 1.6 Les capacités des autorités nationales et locales pour la création d'emplois décents massifs pour les jeunes dans le respect de l'égalité des sexes sont renforcées	-				
Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural Axe stratégique 1 de la SNDES : Croissance, productivité et création de richesses. OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5 Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 2 D'ici 2016, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des populations (hommes et femmes) est améliorée de façon durable	- Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire pour les hommes et pour les femmes - Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (H/F) - Base : 17,8% ; Cible : 10%	Enquêtes --Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle(AGV(SAN)) --Enquête démographique et	Hypothèses Conformité aux normes environnementales, alimentaires et nutritionnelles	Gouvernement du Sénégal Définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et	52 980 175 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Agences SNU Contributives FAO, PAM, FIDA, BIT, FAO, UNFPA, UNICEF, OMS	(AGYSAN 2010) - -taux de prévalence de la malnutrition aigue (H/F) - Baseline 9,8 % ; Cible : 5% - -taux de prévalence de la malnutrition chronique (H/F) - Base : 20,2% ; Cible 10% - -proportion de femme ayant un IMC <18,5 ou périmètre bracial <22.5 - Baseline (MUAC) 7,7% ; Cible : 5%	de santé(EDS), CSE, Enquête SAP, SMART -Direction Environnement, CEPS/Min Environnement, DPV	- Maitrise des prix - Prise en compte de l'impact environnemental	- nutritionnelle agricole - Renforce les capacités d'accès des producteurs ruraux aux intrants, aux équipements et aux crédits - Mobilise les financements - Met en œuvre la politique de développement de la nutrition - Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées	
Extrait 2.1 Les mécanismes pour le développement des capacités productives du monde rural (hommes et femmes) sont renforcés	-Volume de Production (H/F) -Superficie emblavée (H/F) -Rendement/T à l'ha (H/F) -Niveau d'accessibilité des populations rurales (F&H) aux intrants, crédits, équipements et terres	Statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS), Direction Horticulture, CEPOD, SCA, PAM, ANA, DPV, Direction eaux et forêts, DPE, TAPA	- Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières) - Crises économiques et sociales - Changement climatique, Catastrophes naturelles - Non prise en charge des conditions de travail en zone rurale		
Extrait 2.2 Les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans la diversification agricole sont renforcées Fusionner les extraits 2.1 et 2.2 et dire : Les capacités des différentes parties prenantes pour réaliser l'autosuffisance alimentaire en riz d'ici 2018 sont renforcées	Type et matière de la diversification agricole Baseline : A déterminer Cible : au moins 3 nouveaux produits	Annuaire des statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS Direction Horticulture)		Acteurs non étatiques - Participant à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de diversification agricole - Contribuent à l'effort de formation et de sensibilisation pour la valorisation des potentialités de production pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	
Extrait 2.3 Les structures nationales et locales clés ont les capacités pour passer à l'échelle l'initiative des banques communautaires des produits agricoles	Evolution des prix au producteur et au consommateur Nombre. d'unités Banques céréalières villageois opérationnelles (cible à 2016-400)	Indices des prix (ANSD, CSA, ARM, CEPOD, SCA, TAPA, CNSA) Rapport d'évaluations			
Extrait 2.4 Les mécanismes sont mis en place pour désenclaver les zones de production	Pourcentage de la pop rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable en toute saison Nombre de Km de pistes créées/réhabilitées Cible à 2016 : 30km créées et 20 km réhabilitées	Ministère Agriculture PDMAS, MA, ANAT, BM Enquête dans les zones d'intervention		- Autres partenaires multi et bilatéraux - Apporte un appui technique, programmatique et financière	

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Extrant 2.5 Les capacités des populations (H/F) pour accéder à une consommation alimentaire adéquate sont accrues A supprimer car aucune activité réalisée et peut être rattaché aux extrants précédents	Score de consommation alimentaire (H/F) Score de Consommation Alimentaire des ménages ciblés en tenant compte des ménages dirigés par les femmes (>42 pour 90% des ménages)	Enquêtes Précoce (SAP / CNSA), AGVSAN, OMS Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire nutritionnelle (AGVSAN)			
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 de la SNDES : Capital humain, Protection sociale et Développement durable). OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 3 : D'ici 2016, les enfants, les adolescents, les adultes, particulièrement les plus vulnérables, bénéficieront d'une éducation de base et d'une formation de qualité Agences SNU contributives PAM, UNICEF, UNESCO, BIT ; UN-HABITAT	TAP Base : T = 59,6 ; F = 60,4 ; G = 58,7 Cible : T = 90 ; F = 90 ; G = 90	Rapport National annuel sur la situation de l'éducation ; Rapport Mondial de suivi de l'EPT/rapport ISU ; Rapport IDH ; Annuaire statistique de l'Union Africaine -Rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à l'éducation	- Budget éducation sécurisée malgré contexte de crise - Adhésion des familles aux offres éducatives - Des filets de protection sociale sont en place pour soutenir l'éducation des enfants des familles les plus vulnérables - Apaisement du climat social dans le secteur de l'éducation - Clairification du pilotage des daara	Gouvernement du Sénégal - Poursuit l'effort de construction scolaire - Améliore la qualité de l'éducation - Améliore la capacité de gestion et de suivi des programmes - Poursuit son effort de réduction des disparités géographique et du genre - Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées	63 013 875 USD
Extrant 3.1 Les capacités et les conditions d'accueil des structures d'éducation de base sont renforcées Aucune activité réalisée à ce niveau	- TBS Élémentaire Base : T = 94,4 ; F = 98,7 ; G = 90,3 Cible : T = 94 ; F = 95 ; G = 93 - TNS Base : T = ND ; Fille : ND ; G = ND Cible : T = ND ; F = ND ; G = ND - Taux d'alphabétisation Base : T = ND ; H = ND ; F = ND Cible : 75 T = ND ; H = ND ; F = ND ND	Rapport national sur la Situation de l'éducation (pour le TBS) Taux net de scolarisation non suivi (état civil des enfants pas toujours fiable)			
Extrant 3.2 Les mécanismes en appui à la diversification de l'offre d'éducation de base sont mis en place	- Nombre de structures d'offre d'éducation de base alternative par type ¹ Base Cases communautaires 186	Rapport national sur la Situation de l'éducation Rapport annuel DALN		Acteurs non étatiques	

¹ (Cases communautaires, ECB, Daara modernes, EFA, Ateliers d'apprentissage Pilotes)

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
fonctionnelle et de formation qualifiante sont améliorés et renforcés articulés aux TIC, élargis particulièrement pour les jeunes et les femmes vulnérables et/ou déscolarisés	modernes, Unités Mobiles de Formation Technique et professionnelle (UMF) (H/F) - CAF: T= 77968; F=66895; H=11093 - % d'apprenants des CAF ayant acquis les compétences requises (lire, écrire, calcul, AGR) - Nombre d'apprenants bénéficiaires des UMF certifiés	Rapport annuel EITP			
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable. (Axe 2 de la SNDES : Capital humain, Protection sociale et Développement durable). OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 4 D'ici 2016, dans les zones d'intervention du SNU, les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'interventions de santé de qualité	- % d'enfants 0-5 ans présentant une insuffisance pondérale - Base : 17% - Cible : 10% - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement urbain/rural (H/F) - Cible : Urbain : 78% ; Rural : 64% - Base : National : 46,1% ; Urbain : 63% ; Rural : 29,6% - Proportion de la population ayant accès à l'eau potable urbain/rural - Cible : Urbain : 100% ; Rural : 82% - Base : 69,1% (Urbain : 98% ; Rural : 77,5%) - Taux de mortalité maternelle - Base : 401 pour 100 000 - Cible : 127 pour 2015 - Taux de mortalité infantile - Base : 85 pour mille - Cible : 41 pour mille pour 2015	• Rapport/Revue d'activités des différentes structures partenaires (Gouvernement, Agences SNU, Acteurs non-étatiques) • Enquête SAPI/ couverture EDS/MICS • Annuaire statistique	Risques : • Climat social, instabilité institutionnelle (changement d'orientation), • Dévoilement des objectifs (ciblage des groupes vulnérables/équité) • Insuffisante mobilisation des ressources par le SNU • Barrières financière à l'accès • Insuffisance de ressources humaines • Insuffisance d'engagement politique • Faible culture de suivi et de rapportage Hypothèses : • Ressources humaines en quantité/qualité, • Niveau satisfaisant d'allocations et répartition	Gouvernement du Sénégal : • Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de renforcement des services sociaux et de développement durable y compris la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation • Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires • Coordonne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la feuille de route d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale • Mobilise les ressources et alloue des ressources à la SMI • Assure un accès équitable	30 931 679 USD
Extrait 4.1 Les services sanitaires à tous les niveaux ont les capacités pour formuler, mettre en œuvre, suivre et		• Rapports d'activités du ministère de la Santé et Rapport d'activités des Agences du SNU			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
évaluer les politiques et programmes basés sur l'évidence (données probantes) et les principes de planification	humains - Base Cible : au moins 50% - % de formations sanitaires ayant produit des rapports d'informations sanitaires de qualité et dans les délais - Base : Cible : au moins 70% des formations sanitaires appuyées	- Rapports de revues conjointes annuelles - Annuaire statistiques	des ressources (engagements internationaux), - Infrastructures/ équipements/ maintenance, Attitudes des communautés, - Leadership fort et effectif, - Motivation des ressources humaines	aux services de SMNI de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement de base Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées	
Extrant 4.2 Des services de nutrition sont opérationnels dans les zones d'intervention du SNU au bénéfice des femmes et des enfants vulnérables	% d'enfants de 0-5 ans ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an Cible : 80% ; Base : ND % de femmes enceintes et allaitantes ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an Cible : 80% ; Base : ND	- Rapports du ministère de la santé - Rapport des programmes de nutrition - Rapports d'activité des Agences du SNU - EDS/MICS	- Les femmes et les enfants vulnérables sont bien ciblés et participent aux activités de renforcement nutritionnel - Engagement politique effectif - Existence de structures non étatiques qui s'investissent effectivement dans l'hygiène et l'assainissement	Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) : - Participent aux processus de planification stratégique - Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables	
Extrant 4.3 Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'intervention SMNI à tous les niveaux du système de santé	% des structures de santé offre le paquet complet d'interventions Cible : 75% ; Base : 50% % couverture PF Cible : ...% ; Base : ...%	- Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé - Cartes sanitaires - Rapports des Agences du SNU - Rapport de revue annuelle conjointe - EDS/MICS			
Extrant 4.4 Les services de prévention, de traitement et de soins en matière de VIH, Palu, TB sont accessibles aux groupes cibles dans les zones SNU	% de femmes enceintes ayant bénéficié du dépistage du VIH lors des CPN Cible : 80% ; Base : 41% % de femmes enceintes séropositives ayant bénéficié de prophylaxie ARV Cible : 80% ; Base : 36% % d'enfants nés de mères séropositives ayant bénéficié d'un diagnostic précoce	- Rapports du ministère de la santé et de la prévention et des autres secteurs - Rapports CNLS, Programme Palu - Annuaire statistique Santé - Rapports des Agences du SNU - Rapports ONUSIDA - Rapport de revue annuelle conjointe - EDS/MICS		- Sensibilisent pour la disponibilité des services de SMNI de qualité - Autres partenaires multi et bi - facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux - Fournissent l'assistance	

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	Cible : 60% ; Base : 30% - % de PPS offre des services de prévention et de traitement du paludisme Cible : 100% ; Base : 90% - % des usagers de drogue par injection couverts par les interventions IEC Cible 80 % ; Base : ND - Nombre et % usagers de drogue par injection ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire Cible : au moins 50 % ; Base : ND - % de prisonniers TB+ ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire VIH Cible 80 % ; Base : ND	Enquête CAP		technique, programmatique et financière	
Extrant 4.5. D'ici 2016, les communautés, particulièrement les plus vulnérables, sont davantage mobilisées pour l'amélioration la prévention des maladies et l'utilisation des services SMNI disponibles	- % de communautés disposant de badjanou gokh - % de cas de santé mettant en oeuvre la PCIME communautaire Baseline : 45% Cible : 70% - % de communautés/villages disposant de services à base communautaire de santé de la reproduction - % de ménages appliquant les pratiques familiales essentielles (Allaitement maternel exclusif, lavage des mains au savon, utilisation MILDA, Prise en charge de la diarrhée par SRO/Zn) - Baseline ND Cible : 50%	- Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé - Cartes sanitaires - Rapports des Agences du SNU - Rapport de revue annuelle conjointe EDS/MICS			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Extrant 4.6 Des dispositifs d'hygiène et d'assainissement adaptés aux besoins des communautés sont mis en place et utilisés	- % de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré - % de la population ayant accès à une source d'eau potable	• Rapports ministères de l'hydraulique, de la santé, ... • Rapports agences SNU • EDS/MICS			
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 de la SNDES : Capital humain, Protection sociale et Développement durable).					
OMD : 1, 2, 3, 4, 6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 5 D'ici 2016, les populations (hommes et femmes), en particulier les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat	- % de la population couverte par un instrument de protection sociale (H/F) - Base : 20% - Cible : 50%	• Mise à jour du budget social • Existence d'un système national de ciblage des plus vulnérables • Ligne de base : pas de système • Cible : système mis en place	Hypothèse Un bon système de collecte des cotisations/impôts et de redistribution / ciblage pour les plus vulnérables Risque Evasion sociale/fiscale		254 000 USD
Agences BIT, PAM, UNICEF, BIM, PNUD, OIM, HCR, FNUAP, ONUBC, OMS					
Extrant 5.1 Des instruments de filets sociaux de sécurité ciblant les groupes vulnérables sont mis en place (Transferts sociaux, gratuité, minimum vieillesse, assistance alimentaire, etc.)	- Nbre de projets de filets sociaux par type³ - Base : 2 (existence NETS, bons alimentaires) ; Cible : au moins 4 - Nbre de bénéficiaires de filets sociaux par type - Base : 50 000 mères (NETS), 16 507 ménages (Cash Voucher) ; Cible : 100 000 mères, 30 000 ménages	• Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine • Document de politique			
Extrant 5.2 Les instruments, mécanismes et dispositifs permettant l'extension des domaines de couverture de la sécurité sociale aux travailleurs atypiques	- Nombre de bénéficiaires (H/F) couverts total et par branche pour les travailleurs du secteur informel (H/F) Base : ND ; Cible : ND	• Rapport d'activités • Données de routine			

³ Transferts sociaux, bons alimentaires, minimum vieillesse, cantines scolaires

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
hommes et femmes et du secteur informel sont renforcés	- Nombre de mutuelles sociales et autres dispositifs - Base : 127 mutuelles de santé en 2007 (estimation ministère Santé) ; Cible : à déterminer - Existence d'un cadre juridique réformé Base : cadre juridique non réformé ; Cible : disponibilité d'un cadre juridique réformé			cités Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) : • Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables • Assurent le plaidoyer pour une prise en charge efficace des groupes vulnérables • Sensibilisent les groupes vulnérables sur leurs droits Autres partenaires multi et bi • facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux en ce qui concerne les groupes vulnérables (enfants, handicapés, femmes, etc.) • Fournissent l'assistance technique,	
Extrant 5.3 Les capacités des groupes vulnérables pour adhérer/accéder aux mutuelles de santé sont accrues	- Nbre de personnes vulnérables bénéficiant d'une mutuelle de santé (H/F) - Base : ND ; Cible : ND - % du budget du MSP consacré au fonds de solidarité Base : ND ; Cible : ND	Comptes nationaux de santé			
Extrant 5.4 : Les dispositifs d'accompagnement des groupes vulnérables pour une réinsertion professionnelle de qualité et un accès à l'emploi décent sont renforcés	- Nbre de mécanismes en place pour accompagner la création d'emplois - Base : ND ; Cible : ND - Nbre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes filles et garçons et femmes dans la recherche d'emploi - Base : 4 ; Cible : ND - Nbre de structures accompagnant les travailleurs pour la défense de leurs droits dans le monde travail - Base : ND ; Cible ND - Nombre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes usagers de drogue, notamment par injection, dans la réinsertion socio-professionnelle - Base : ND ; Cible ND	• Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Extrait 5.5 : Les capacités des pouvoirs publics centraux et déconcentrés pour rendre effective la couverture maladie universelle sont renforcées	-	•		programmatische et financière	
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 de la SNDES : Capital humain, Protection sociale et Développement durable).					
OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 6 D'ici 2016, les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient d'une protection adéquate contre les violences, abus et exploitation Agences contributives	- Nombre de femmes prises en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle Base : ND ; Cible : ND - Nombre d'enfants pris en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle Base : ND ; Cible : ND - Niveau de connaissance des mesures de protection par les groupes vulnérables (H/F)	• Rapport d'activités • Données de routine • Document de politique	Hypothèse : Changement de comportement et engagement de tous les acteurs Risque : Résistances socioculturelles aux changements	Gouvernement du Sénégal : • Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires • Garantit la protection effective des groupes vulnérables contre les abus • Mobilise les ressources et alloue des ressources à la protection spécifique des groupes vulnérables • Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) : • Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de	2 313 000 USD
Extrait 6.1 Les groupes vulnérables (filles, garçons, femmes) ont les capacités pour accéder à des services de protection spécifiques de qualité	- Nbre de structures de prise en charge des victimes fonctionnelles Base : ND ; Cible : ND - Nombre de (filles, garçons, femmes) bénéficiaires des services Base : ND ; Cible : ND	• Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine			
Extrait 6.2 Les mécanismes sont mis en place pour le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables	- Existence de politique de protection Base : politique inexistante Cible : Politique mise en place - Existence de mécanismes fonctionnels de coordination Base : mécanisme inexistant Cible : mécanismes en place	• Rapport d'activités • Données de routine • Documents de politique			
Extrait 6-3 : Les capacités des OCB sont renforcées pour la veille et l'alerte contre les	- Nbre de cas de violences, d'abus et d'exploitation référés par les OCB	• Rapport d'activités • Données de routine			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
violences, abus et exploitations	Base : ND ; Cible : ND			ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables	
Extrant 6.4 : Des initiatives plus hardies pour mettre fin à la traite des personnes et l'exploitation des enfants par la mendicité sont promues et appuyées	-	•		Autres partenaires multi et bi • *Fournissent l'assistance technique, programmation et financière	
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 de la SNDES : Capital humain, Protection sociale et Développement durable).					
OMD : 1,2,3,4,6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant ; le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques					
Effet 7	- Montant des ressources allouées aux actions liées à l'adaptation aux Changements Climatiques en tenant compte des domaines d'intervention H/F base : ND ; Cible : Accroître de 20% les ressources par an - Réduction de la vulnérabilité aux CC des zones affectées Base : Tous les sites sont vulnérables Cible : Réduction de la vulnérabilité dans trois sites - Nbre des femmes formées et qui s'impliquent activement dans la gestion des initiatives de cc et/ou qui bénéficient de ces ICC				
Agences contributives PNUD, ONUDI, ONU-HABITAT, PAM, BIT, UNICEF, HCR, FNUAP, OMS	• Loi de finances • Rapport des projets et programmes • Rapport d'exécution technique et financier du Ministère • Rapport de Suivi des projets • Rapport technique et enquêtes sur les sites		Hypothèse : Engagement des autorités et des PTF à accroître les ressources allouées aux initiatives d'adaptation aux Changements Climatiques Le Gouvernement ne met pas à la disposition du système d'alerte précoce les budgets nécessaires à son fonctionnement et à la collecte des données. Risque : Coups budgétaires Crise financière internationale		
	• Document de planification • Budget des Collectivités		PTF : Mobilisation des ressources et appui technique		
Extrant 7.1	- Existence d'outils de planification mis en œuvre				
Les mécanismes sont mis en place pour					

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
renforcer l'application effective des outils de planification locale intégrant l'adaptation aux CC	Base : Les outils de planif locale n'intègrent pas l'ACC Cible : les principaux outils de planif intègrent les CC	locales • Rapports techniques et financiers			
Extrant 7.2 Un portefeuille de projets communautaires est défini et mis en œuvre pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification	- Nbre de projets élaborés et mis en œuvre selon les besoins spécifiques H/F Base : insuffisance de projets communautaires Cible : au moins 5 nouveaux projets communautaires - Ratio entre reboisements et déboisement Base : 0,78 en 2009 Cible : au moins égale à un. - Superficie des terres dégradées restaurées Base : Moins de 20% protégés Cible : Au moins 30% des terres restaurées	• Descriptif des projets • Ressources allouées • Rapports de performance • Rapport de performance du Ministère de l'environnement : DEFCCS • Rapport d'inventaire de la DPN • Rapport des projets • Rapport de performance des projets • Rapport des projets et du Ministère des écovillages • Enquêtes			
Extrant 7.3 Des sites vulnérables pilotes protégés contre l'érosion côtière	- Nbre de km de côte protégé Base : 3 Km Cible : Au moins 10 Kms - Nbre de sites vulnérables protégés selon les secteurs d'intervention H/F Base : 4 sites partiellement protégés Cible : accroître le nombre de sites à 6 - Nombre de villes (Initiative ONU-Habitat Adaptation aux changements climatiques) Base : 1 ville ; Cible : 4 villes	• Rapport de performance du MEPN, rapports des projets • Rapport d'études et de suivi sur les zones vulnérables • Enquêtes et études sociodémographiques • Rapport de projets			
Extrant 7.4 Les mécanismes sont mis en place pour réduire l'impact des changements climatiques et de l'environnement sur les activités économiques	- Nombre de plans de gestion environnementale (PGE) suivi annuellement - B : 30% ; Cible : 70% - Niveau de connaissance du contenu des plans par les populations - Mise en place de mécanismes de	Rapports de performance du Ministère de l'Environnement (DECC) • Bulletins périodiques du			
Extrant 7.5					

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Des systèmes nationaux d'alerte précoce renseignent sur les risques de catastrophes sont opérationnels	prévention et de gestion des catastrophes. - Les 14 Comités Régionaux et les 45 Comités Départementaux du SAP qui incluent les femmes fonctionnels Des bases de données sur les catastrophes potentielles sont régulièrement mises à jour.	- système d'alerte précoce ; - Rapport enquêtes ponctuelles du système d'alerte précoce.			
Extrait 7.6 Les structures nationales sont capables de répondre efficacement aux besoins des populations affectées	- Taux de prise en charge des personnes affectées - Niveau de satisfaction des personnes affectées effectivement pris en charge	* Rapports d'enquêtes sur la prise en charge des populations affectées			
Axe stratégique d'intervention : renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable (Axe stratégique 3 du PSE : Gouvernance, institutions, sécurité et paix) OMDs : (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif					
Effet 8 D'ici 2016, les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux Agences : PNUD, UNICEF, FENU, OIM, UNFPA, BIT, FAO, UNHCR, OHCHR, UNESCO, ONU-Femme, CINU, FIDA, OMS, UNOPS, ONUDC, ONUDI, ONUSIDA, PAM, OCHA, PNUE, ONU-HABITAT, OMS	- Niveau de progression vers l'atteinte des OMD - Existence d'un document de stratégie national d'accélération des OMD validé et mis en œuvre - % de plans, programmes, stratégies nationales et locales « élaborés, mis en œuvre et suivis de manière participative - % de secteurs disposant de politiques, plans et stratégies de développement intégrant les 5 principes de programmation.	Rapport annuel de suivi des OMD Hypothèse 1 : L'engagement du Gouvernement et la volonté politique pour l'atteinte des OMD sont soutenus Hypothèse 2 : Un contexte politique et social favorable et les ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD sont en place Hypothèse 3 : Les mécanismes d'information et de communication concernant les OMD sont accessibles et disponibles	Gouvernement du Sénégal • Formule, assure le pilotage, la mise en œuvre et le suivi - évaluation de la stratégie d'accélération de l'atteinte des OMD • Assure l'harmonisation et la prise en compte des engagements internationaux dans ses lois et documents de politiques • Mobilise les ressources • Accroît les ressources des collectivités locales pour la mise en œuvre	14 654 000 USD	
Extrait 8.1 Les capacités des institutions su système statistique national pour	- Niveau d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique - Régularité des recensements et	Rapport d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
produire, analyser et diffuser des données désagrégées de qualité pour la planification du développement sont renforcées	enquêtes (RGPH, EDS, ESAM, ESP) et disponibilité des résultats de qualité - Pourcentage des utilisateurs potentiels ayant reçu et utilisé les informations statistiques et démographiques	- Rapports recensements et enquêtes d'envergure nationale - Etude sur le niveau d'utilisation des variables statistiques et démographiques dans les politiques publiques publiques	Hypothèse 4 : Il existe des cadres de concertation fonctionnels pour un dialogue inclusif Hypothèse 5: Environnement réceptif à l'institutionnalisation du genre politique Hypothèse 6 : Présence de la capacité d'analyse et d'intégration de la dynamique de population Hypothèse 7 : Existence d'outils et méthodologie d'intégration du genre et des questions de population Risques : Insuffisance des ressources	accélérée des OMD Les ANE - Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD - Participent à la mobilisation des ressources - Facilite la participation et la promotion du dialogue social - S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris Les partenaires bilatéraux et multilatéraux - Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique	
Extrant 8.2 Les capacités (de l'administration publique) des administrations centrales, déconcentrées et locales en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles au genre sont renforcées	- Structures de planification opérationnelles. - Pourcentage des agents (H/F) des cellules de planification et du suivi et d'évaluation ayant reçu une formation en planification et suivi-évaluation qui tient compte de la dimension genre % des usagers satisfaits de la qualité du service public.	- Rapport CDSMT et/ou rapports de performance - Rapport des sessions des formations organisées - Rapports de suivi - Rapports d'enquête - Enquêtes de satisfaction des usagers des services publics			
Extrant 8.3 : Les capacités des administrations centrales, déconcentrées et locales pour prendre des initiatives concrètes et coordonnées en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines et l'autonomisation des femmes sont renforcées					
Extrant 8.3 Le leadership du gouvernement dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d'une optimisation et mobilisation des ressources est renforcé	- Degré de prise en compte de la Déclaration de Paris dans les politiques nationales - Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisées - Prise en compte des recommandations faites dans les rencontres avec les PTF	- Rapports de suivi des principes de la Déclaration de Paris - Rapports sur l'absorption des ressources extérieures au niveau national - Rapports de suivi et compte rendus des rencontres			
Extrant 8.4 Les lois et politiques nationales prennent en charge les recommandations relatives aux engagements internationaux	- Niveau d'harmonisation des conventions et recommandations internationales avec la législation nationale⁴ - Niveau de prise en compte des	- Rapports périodiques aux organes de Traités - Examen périodique universel - Rapport de revue de DPES - Textes de lois			

⁴ Notamment dans les domaines de l'égalité de genre, migration, droits humains et environnement /changement climatique

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Extrant 8.5 Les capacités des services d'application de la loi sont renforcées pour une lutte efficace contre les trafics illicites et la criminalité transfrontalière en conformité avec les conventions internationale pertinentes	- conventions et recommandations internationales dans les politiques nationales - Le code pénal et code de procédure pénale est en conformité avec les conventions inter nationale et régional auxquels le Sénégal a ratifié - Une meilleure maîtrise de l'administration judiciaire des normes internationales - Une meilleure gestion de l'administration pénitentiaire par le réduction de nombre de détenus - Nombre de personnels formés aux techniques de base et spécialisées - Amélioration des résultats opérationnels des agences concernées - Taux d'exécution du plan d'action	Rapport périodique de l'administration de la justice et des services de sécurité		Gouvernement du Sénégal - Domestication des conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité - Assure disponibilité des ressources humaine dans les services appropriés de répression	
Extrant 8.6 Les capacités pour la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat sont renforcées	Taux d'exécution du plan d'action	Rapport annuel de mise en œuvre du plan d'action			
Extrant 8.6 : Les capacités des pouvoirs publics centraux et locaux pour évaluer, corriger et parachever l'Acte 3 dans le respect de l'égalité des sexes sont renforcées					
Extrant 8.7 Les capacités techniques et financières des collectivités locales notamment pour l'atteinte des ODD sont renforcées.	- Taux de progression des ressources financières - Niveau de progression vers l'atteinte des OMD au niveau des régions	- Comptes administratifs des collectivités locales - Rapport annuel des gouverneurs des régions sur la progression vers l'atteinte des OMD			
Extrant 8.8 Les capacités techniques des structures (d'appui aux collectivités locales sont renforcées) impliquées dans la territorialisation des politiques publiques	- Proportion des Conventions type signées entre les services de l'état et les collectivités locales - Niveau de satisfaction des collectivités locales par rapport aux services offerts - Taux des investissements dans les budgets des collectivités locales	- Rapport de la DAGAT sur l'utilisation des services techniques - Enquêtes menées auprès de collectivités locales - Comptes administratifs des collectivités locales			
Extrant 8.9 : Les capacités de création d'opportunités économiques pour le					

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
développement local sont renforcées	• Volume de l'investissement privé dans les régions • Nombre des emplois directs et indirects créés • Nombre d'entreprises créées	• Données des chambres de commerce /APIX/ANSD • Rapports des services de l'emploi des régions • Rapport des gouverneurs des régions			
Extrant 8.10 : Les acteurs non étatiques (ANE) sont mieux impliqués dans la mise en œuvre et suivi du Document de Politique Economique et Sociale A supprimer et fusionner avec l'extrant suivant	• Niveau de prise en charge des suggestions / recommandations faites par les ANE • Niveau d'implication des ANE dans le suivi de la SNDES	• Revue annuelle de la SNDES • PV des instances de suivi de la <u>SNDES</u>			
Extrant 8.11 Les capacités des acteurs non étatiques (structures faitières, plateforme des ANE...) sont renforcées pour participer efficacement à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques nationales et locales, assurer un contrôle citoyen et veiller à la prise en charge des clivages de genre	• Nbre des structures faitières et plateformes ayant bénéficiés de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen • Nbre de recours présentés aux services déconcentrés de l'Etat par les associations (ANE) • Volume des ressources mobilisées par la plateforme des ANE	• Rapport de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE) • Rapports des structures faitières • Rapports des autorités administratives • Rapport de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE)			
Extrant 8.12 Les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions et acteurs de promotion du dialogue social (notamment le CND) ont des capacités renforcées Les capacités des mandants tripartites pour la mise en œuvre de l'agenda du travail décent sont renforcées	• Nombre des comités sectoriels et de branches opérationnels • Degré de mise en œuvre de la Charte nationale de Dialogue Social du Sénégal • Proportion d'organisations d'employeurs et de travailleurs renforcés	• Rapport d'activités annuel • Rapport annuel du CND • Plan stratégique disponibles. • Rapport de mise en œuvre de la charte du Dialogue social. • Commentaires de la Commission des Experts sur l'application des Conventions et recommandations			
Extrant 8.13 : Les institutions nationales et la société civile à tous les niveaux sont capables de planifier et évaluer des politiques et programmes à l'attention des communautés, des groupes marginalisés et des populations migrantes y compris les budgets sur la base des analyses quantitatives et qualitatives des données socio-démographiques	• Nombre de politiques élaborées pendant le cycle du PNUAD au niveau national et local intégrant les analyses des données socio-démographiques désagrégées. • Baseline = 0 Cible = 5 • % des activités du Schéma directeur de la statistique appuyées par le PNUAD	• Rapport annuel de la DPPDH • Rapport annuel de l'ANSD • Rapports du ministère en charge du Genre • Documents d'analyses approfondies			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
ventilées par sexe. A supprimer. Pris en charge par l'extrant 8.2.	Baseline = 0 Cible = 20% • % du Budget national annuel intégrant la budgétisation selon le genre Baseline = 0 Cible = 50% • Nombre de structures nationales ayant conduit l'audit genre Baseline = 0 Cible = 4 • Nombre d'analyses approfondies du RGPH5, de l'EDS5 et du MISC disponible Baseline = 0 Cible = 5				

V. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNUAD REVISE

5.1. Pilotage du PNUAD

Maintenir le schéma actuel avec :

- **un comité directeur** composé des Chefs d'Agences du SNU et des Responsables désignées de la partie nationale et co-présidé par le Coordonnateur Résident du SNU et le représentant du gouvernement.
- **l'équipe pays des Nations Unies** placée sous la présidence du Coordonnateur Résident et composé des Chefs d'Agences du SNU.
- **le comité des programmes** composé de chargés de programmes des différentes Agences du SNU et des représentants/directeurs adjoints qui assure l'interface entre l'équipe pays et les différents groupes de travail en charge de la mise en œuvre de l'UNDAF.

5.2. Coordination

Etoffer le personnel de la coordination pour une présence assidue dans toutes les instances de mise en œuvre du PNUAD.

5.3. Modalités de mise en œuvre

- Relancer les groupes thématiques autour des piliers en les dotant des outils adéquats (plan d'action 2016-2018, calendrier réaliste de réunion, canevas de rapportage) et en les ouvrant à la partie nationale ;
- Pour les programmes conjoints :
 - Option 1 : Fusionner les programmes conjoints dans la mesure du possible pour aboutir à un programme conjoint unique (les activités non « fusionnées » retournent aux agences respectives suivant leurs mandats) comme pas décisif vers le plan d'action de mise en œuvre du prochain PNUAD.
 - Options 2 : supprimer dès à présent les PC et recourir à des plans de travail conjoints annuels pour 2016, 2017 et 2018.
 - Maintenir les PC comme transition vers le programme unique, mais les rendre plus visibles et efficaces.
- Renforcer la redevabilité du staff dans la mise en œuvre des initiatives conjointes.
-

5.4. Communication

Concentrer la communication dans les trois années à venir sur :

- La contribution du SNU à la mise en œuvre du PSE ;
- La réforme du SNU au Sénégal (feuille de route DaO).

5.5. Suivi-évaluation

- Relancer le groupe suivi-évaluation en renforçant les capacités de ses membres
- Recourir à un animateur du groupe suivi - évaluation (consultant semi-résidentiel ou agent du SNU spécialement affecté à cette tâche).

Les options retenus par l'atelier seront intégrées dans la partie narrative du PNUAS révisé.

